

>> **Projet citoyen «agent de santé communautaire»**



Accompagner, prendre le temps d'écouter, casser la spirale de la solitude qui touche trop la personne âgée. Voilà le projet auquel l'Echevinat des Affaires sociales et le CPAS de Tournai souscrivent au côté de l'Imstam en invitant tous les Tournaisiens à y adhérer. Vous avez un peu de temps devant vous, une oreille à tendre, un sourire à partager, du bonheur à donner ? Alors, ce projet aura votre adhésion. Certains l'appelleront « projet agent de santé communautaire » pour le service de qualité qu'il met à disposition de la personne vieillissante et d'autres « papy-sitting » ... pour l'ambiance familiale à laquelle il fait référence, pour la chaleur du lien qu'il ne manquera pas de créer.

Mais qu'est-ce en clair ?

Un service de coordination de la demande et de l'offre de suivi à domicile visant le mieux-être de la personne âgée et de ses aidants proches.

Il ne s'agit pas de concurrencer les services de soins à domicile mais d'accompagner et de prendre le temps d'écouter la personne âgée et de partager avec elle, des moments de convivialité et de permettre aux proches de se libérer de leur tâche quelques heures chaque semaine afin de « souffler » un peu.

Qui sont les porteurs du projet ?

Sébastien DELAUNOIT, Président de l'IMSTAM ;
Ludivine DEDONDER, Echevine des Affaires sociales à la VILLE de Tournai ;
Rita LECLERCQ, Présidente du Conseil de l'Action sociale du CPAS de Tournai.

Idee du projet ?

Dans notre société où la communication est le fer de lance de tous les discours, il reste toujours des personnes seules... Dans ce même espace, il y a des personnes ayant du temps libre et l'envie de l'occuper utilement... D'où l'idée de mettre en contact ces deux publics pour le bonheur de chacun.

Qui peut être « volontaire » ?

Toute personne ayant du temps à partager... qu'elle soit pensionnée, étudiante, sans emploi, bénéficiaire d'allocations d'handicap, ...

Quel est le rôle du « volontaire » ?

Il n'est investi d'aucune responsabilité de type médical ; il s'agit d'une personne non qualifiée qui aide la personne dans les actes

de sa vie quotidienne comme le ferait tout parent non qualifié.

Il n'est pas non plus aide-ménagère ou aide familiale...

Il s'agit uniquement d'une présence, d'un échange relationnel avec la personne en perte d'autonomie.

Il soulage ponctuellement le référent habituel.

Quels « avantages » pour le « volontaire » ?

Outre le plaisir d'offrir un peu de son temps au profit de personnes en perte d'autonomie et d'en récolter tous les bénéfices relationnels, le volontaire bénéficiera :

- De la reconnaissance du statut de volontaire ;
- D'une indemnisation sans aucune incidence sur ses revenus (plafond de 1.232,92€/an - chiffre 2011) ;
- D'une couverture assurance R.C. ;
- De l'encadrement et le conseil de l'IMSTAM.

Intéressés ?

Contactez nous dès à présent au 0477/465.000 ou 069/89.15.40 ou rejoignez-nous à notre séance d'informations le 6 octobre à 19h00 à Choseul, rue des Sœurs de Charité n°11